

St-Hippolyte

Commune de Saint-Hippolyte

(Pyrénées-Orientales)



Document d'Information Communal
sur les Risques Majeurs

D.I.C.R.I.M. 2006



Ce document d'information communal sur les risques majeurs appelé DICRIM présente les risques auxquels est exposée la commune de Saint-Hippolyte.

Les inondations et les séismes sont des risques naturels, la rupture de barrage est un risque technologique.

Bien qu'ils ne figurent pas dans la liste officielle des risques majeurs, la neige et le vent ont été pris en compte, afin de rappeler la réglementation et d'indiquer quelques conseils à suivre en cas d'intempéries.

L'objectif du DICRIM n'est pas de vous inquiéter mais de vous informer, de vous sensibiliser à ces dangers et de vous indiquer les mesures de sauvegarde indispensables à connaître.

Pour chaque risque, vous saurez comment il se manifeste au sein de la commune. Vous disposerez d'un rappel historique et vous connaîtrez les mesures de prévision, de prévention, de protection, ainsi que les moyens d'alerte et de secours permettant d'en atténuer les conséquences sur la population.

Je vous remercie de bien prendre connaissance de tout ceci et de **conserver** cette brochure afin de vous y reporter si besoin.

Michel MONTAGNE
Maire de Saint-Hippolyte

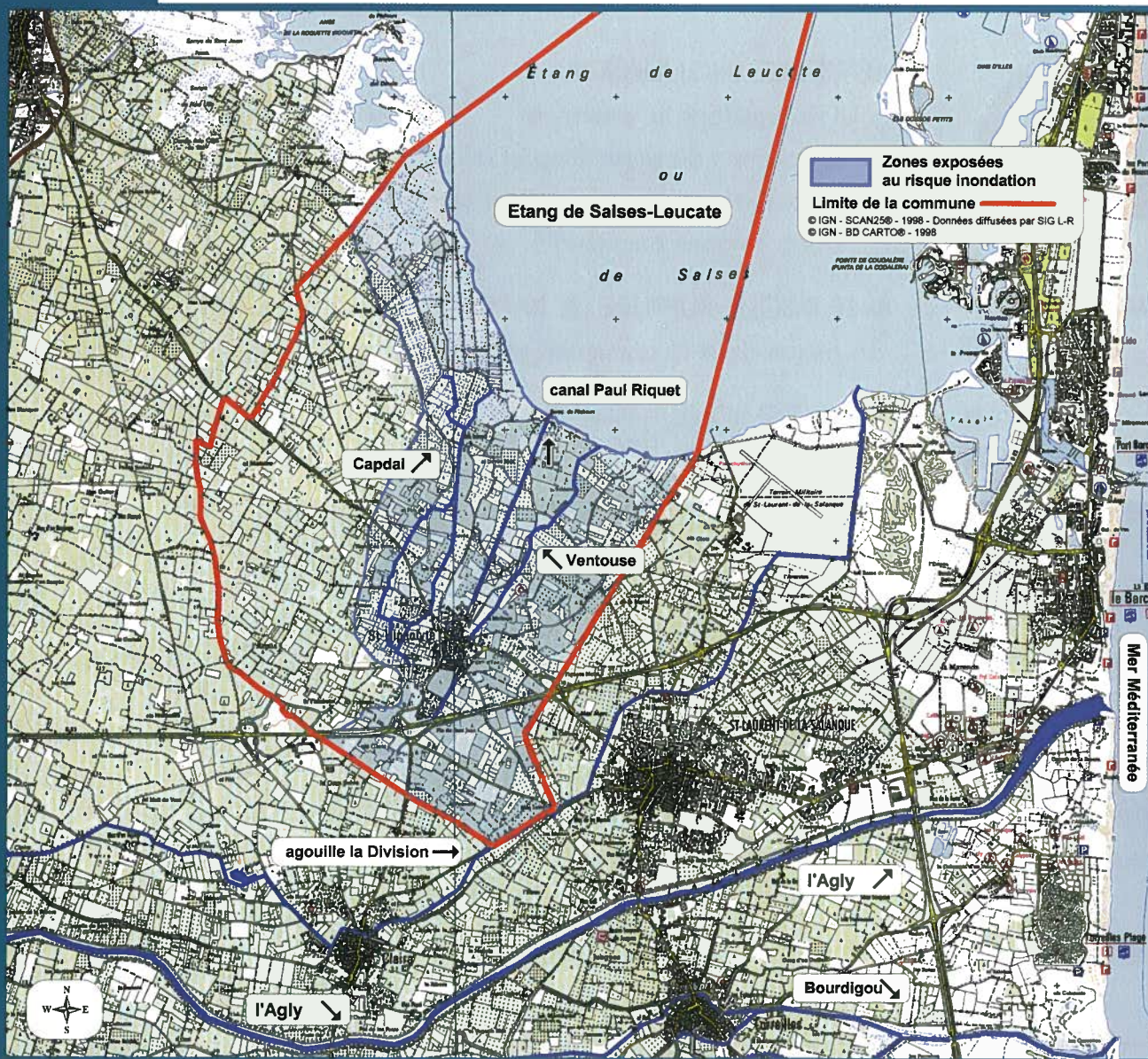
Document élaboré par Magali Pons, Géographe Consultant.

Sommaire



● LE RISQUE INONDATION	4
Le risque dans la commune	5
Les actions de prévention et de protection	6
La prévision, la vigilance et l'alerte	9
Les consignes de sécurité	10
● LE RISQUE RUPTURE DE BARRAGE	12
Le risque dans la commune et l'alerte	13
● LE RISQUE SISMIQUE	14
Le risque dans la commune	15
Les actions de prévention et de protection	16
Les consignes de sécurité	17
● LE RISQUE CHUTE DE NEIGE	18
La protection	18
Les consignes de sécurité	18
● LE RISQUE VENT VIOLENT	19
La protection	19
Les consignes de sécurité	19
● CONTACTS	20

LE RISQUE INONDATION



Le risque dans la commune

La commune s'étend dans la plaine de la Salanque, à quelques kilomètres de la mer Méditerranée, sur une superficie de 1465 hectares. Elle est bordée au nord par l'étang de Salses-Leucate ; au sud s'écoule l'Agly.

La région méditerranéenne est caractérisée par un climat d'extrêmes : il ne pleut pas pendant plusieurs mois, ce qui provoque d'importantes sécheresses ; par contre de très fortes précipitations peuvent s'abattre en quelques heures, provoquant des inondations et de très forts ravinements comme en octobre 1940 où il est tombé près de 1000 mm en 24 heures sur le Canigou. Plus récemment, le 13 octobre 1986, il est tombé en Salanque près de 300 mm en 3 h.

1 mm de pluie correspond à 1 litre d'eau au m².

Ces "abats d'eau" ainsi que les crues sont appelés "Aiguats".

Les inondations sont plus fortes après une période de sécheresse importante ; les terres sont alors trop sèches pour absorber l'eau, celle-ci ne pouvant s'infiltrer dans le sol ruisselle fortement et provoque des ravinements importants.

De même, lorsque les pluies durent, les sols sont saturés et la terre n'absorbe plus.

Les vents marins jouent un rôle déterminant car ils freinent l'écoulement des eaux en mer.

Le risque d'inondation correspond à :

- des débordements de l'Agly ;
- la montée des eaux de l'étang de Salses-Leucate par vent marin ;
- des débordements des fossés, agouilles et chemins bas ;
- des ruissellements urbains dus aux précipitations intenses.

Les hauteurs de submersion varient, en fonction des endroits, de quelques centimètres à plus d'un mètre d'eau.

• **L'Agly**, fleuve de 80 km de long, prend sa source au Pech de Bugarach, dans le département de l'Aude ; il se jette en mer en limite des communes du Barcarès et de Torreilles. Son bassin versant de 1120 km² draine le massif schisteux du Fenouillèdes et le versant sud des Corbières calcaires.

• **L'étang de Salses-Leucate** occupe une superficie de 5400 hectares sur les deux départements des Pyrénées-Orientales et de l'Aude ; son niveau varie en fonction de l'orientation des vents, qui peuvent entraîner des rentrées d'eau de mer dans l'étang ou une vidange de celui-ci en mer.

• **L'agouille Capdal**, qui signifie "la principale", passe à l'ouest du village et rejoint au nord, l'étang de Salses.

• **Le canal Paul Riquet** part du centre du village et rejoint l'étang au nord.

• **L'agouille Ventouse** traverse le village et rejoint également l'étang au nord.

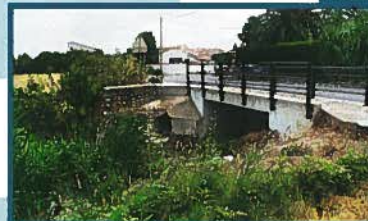
• **Les précipitations locales** : plus elles sont intenses, plus le risque sera important.



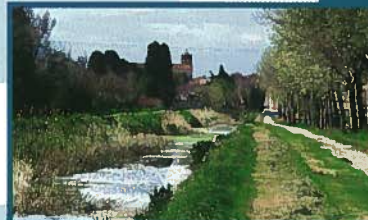
l'Agly



étang de Salses-Leucate



agouille Capdal



canal Paul Riquet



agouille Ventosa

Les actions de prévention

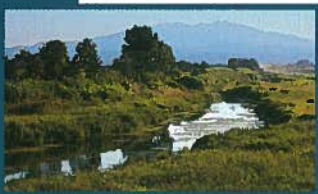
Les actions de prévention et de protection



repère de crue



repère de la crue de 1999 sur la culée du pont RD 11



l'Agly en amont du Pont de la D11

La connaissance du risque

La plaine de la Salanque était dans le passé une terre de marécages et d'étangs aux eaux saumâtres. Ce sont les actions et les travaux de l'homme qui l'ont rendue salubre, en partie grâce aux alluvionnements successifs lors des crues des fleuves Agly et Têt et des débordements des agouilles, qui ne sont en fait que d'anciens bras de ces mêmes fleuves. Jusqu'au 14^{ème} siècle, le cours inférieur de l'Agly, à l'aval de Rivesaltes, a divagué au gré des crues dans une sorte de grand delta marécageux s'étendant de l'étang de Salses-Leucate jusqu'au Bourdigou, un ancien bras de l'Agly.

Les terres de la plaine de la Salanque, gagnées sur les zones de marécages et d'étangs, par les travaux de l'homme et un alluvionnement important au cours des

siècles, sont devenues de très bonnes terres fertiles pour l'agriculture qui a prospéré. Les nappes phréatiques sont cependant toujours présentes à une faible profondeur.

La vocation touristique et l'attrait résidentiel de la plaine de la Salanque, grâce à un cadre géographique remarquable et à des conditions climatiques très agréables, ont contribué à modifier progressivement les paysages avec le développement de l'urbanisation ; une des conséquences problématiques de ce développement est une imperméabilisation des sols de plus en plus importante.

Le toponyme Agly Vell, ancien Agly, à l'est du village de Saint-Hippolyte est le signe qu'un ancien lit de l'Agly s'écoulait par le passé en direction de l'étang de Salses-Leucate.

Parmi les principales crues historiques de l'Agly et des autres cours d'eau, les dates à retenir sont :

- 25-28 octobre 1891
- 15-16 décembre 1932
- 17-18 octobre 1940
- 10, 15, 18, 23 et 26 octobre 1965
- 12-13 novembre 1999

Ces inondations peuvent être accompagnées localement de fortes pluies.

Les aménagements et travaux de lutte contre les inondations

Certains travaux de lutte contre les inondations sont très anciens.

● **L'Agly**, à la suite d'une décision prise par Pierre IV d'Aragon en 1369, a été fixé entre deux levées de terre appelées "mottes". Ce premier calibrage permettait d'évacuer les crues de 400 à 500 m³/s. Les inondations plus fortes assuraient la fertilisation des sols. Elles ont en effet permis de dessaler et de transformer l'essentiel de la Salanque en terres cultivables.

● **L'endiguement et le recalibrage** de l'Agly ont été réalisés en 1970, à la suite des cinq crues successives d'octobre 1965

Les inondations pluviales sont importantes, les eaux ne peuvent s'évacuer suffisamment vite ; elles sont dues à des précipitations locales intenses et non à un débordement de l'Agly ; elles peuvent être accompagnées du débordement des agouilles et de la montée du niveau de l'étang ; les principales dates sont :

- 13 octobre 1986
- 26 septembre 1992
- 19 octobre 1994

● **A la suite de la crue de 1999**, les berges de l'Agly ont été sécurisées en de nombreux endroits ; des enrochements ont été mis en place par le Syndicat Agly Maritime avec la participation financière des communes adhérentes dont Saint-Hippolyte.

● **Le barrage sur l'Agly**, édifié de 1992 à 1994, ramène de 20 à 50 ans l'occurrence moyenne des inondations en Salanque mais ne les supprime pas.

● **En 1910**, "l'agouille de la Division" a été creusée afin de dévier les eaux de débordements de l'Agly vers l'étang. Cette décision fut prise par le Maire de Saint-Laurent pour protéger son village à la suite de la grande inondation de 1891. En canalisant les eaux vers l'étang, l'agouille évite, jusqu'à une certaine hauteur d'eau, que l'Agly ne s'étale dans la Plaine de la Salanque.

● **Le Canal Paul Riquet** a été recalibré il y a déjà plusieurs années.

● **La Mairie** a pris en charge l'entretien de l'agouille Capdal, de l'agouille Ventouse et du canal Paul Riquet ; le faucardage, le débroussaillage et le curage sont effectués régulièrement. Ces trois émissaires jouent un rôle important car ils permettent à l'eau des inondations de s'évacuer en s'écoulant vers l'étang.

Dans la traversée du village, l'agouille Ventouse a été cuvelée et bétonnée il y a déjà plusieurs années.

En ce qui concerne l'agouille Capdal, une étude hydraulique a été réalisée afin de définir son recalibrage ainsi que la réalisation d'un bassin de rétention (1.5 ha), afin de réguler son débit.

● **Les fossés** le long des rues, routes et chemins creux sont également régulièrement entretenus (faucardage, curage, débroussaillage).

● **Les chemins creux** constituent des chemins préférentiels pour faciliter l'écoulement des eaux, vers l'étang.

● **Les bassins d'orage** : lors de la construction des nouveaux lotissements, l'obligation est faite de prévoir l'aménagement de bassins d'orage ou de rétention.



canal Paul Riquet



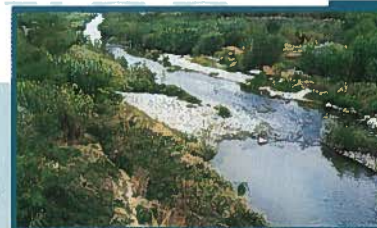
le pluvial



fossé le long des chemins creux



agouille la Division



l'Agly



enrochements des berges de l'Agly



canal Paul Riquet

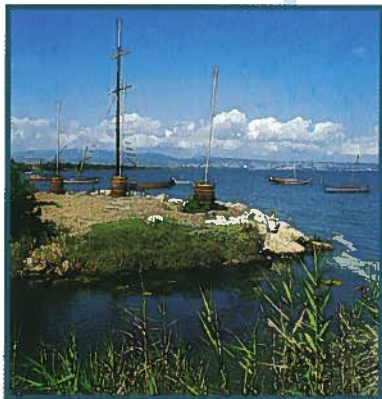


entretien de l'agouille Capdal

La réduction des inondations est certaine mais on ne peut pas être totalement à l'abri, malheureusement le risque zéro n'existe pas.

Il est donc nécessaire de respecter et d'appliquer la réglementation attachée aux zones inondables et de connaître les consignes de sécurité à suivre en cas d'intempéries importantes.

diaporama



canal Paul Riquet - étang



chemin creux



étang Salses-Leucate



agouille secondaire - agouille Capdal



chemin creux



confluence canal Paul Riquet dans l'étang



canal Paul Riquet



canal Paul Riquet



agouille Capdal



étang Salses-Leucate



étang Salses-Leucate



agouille Ventouse



La prévision, la vigilance et l'alerte

Météo-France émet des cartes de vigilance lorsque des fortes précipitations, des vents violents, des tempêtes sont prévisibles.

Quatre niveaux sont définis :

niveau 1 "vert" : pas de vigilance

niveau 2 "jaune" : soyez attentif

niveau 3 "orange" : soyez très vigilant

niveau 4 "rouge" : une vigilance absolue s'impose

Soyez vigilants et tenez-vous informés lorsque des situations exceptionnelles sont prévisibles.

Les prévisions météorologiques sont diffusées par les différents médias. Vous pouvez aller aussi au devant de l'information de Météo-France en interrogeant le répondeur ou en consultant le Minitel ou Internet.

● **Les données météorologiques, en cas de risques importants, sont transmises au Maire par le Préfet.**



Soyez attentifs aux informations et aux consignes données par la Mairie.

Il peut être demandé à la population de rester à domicile ou de se rendre au Gymnase et à la Salle Torcatis.

Le réseau de prévision des crues de l'Agly

La surveillance de la montée des eaux de l'Agly est faite à partir de diverses stations de mesure de l'intensité des pluies (pluviomètres) et du niveau du fleuve (limnimètres) réparties sur l'ensemble du bassin.

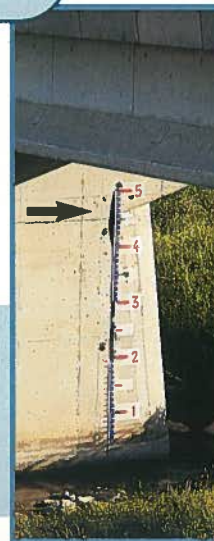
● **Le Préfet tenu informé en permanence, par le service de Prévision des Crues de la DDE, met le Maire en alerte et le tient informé de l'évolution de la situation.**

En cas de risque important, la Préfecture met en place une cellule de crise. Si la situation s'aggrave (victimes, dégâts importants), le Préfet déclenche le Plan ORSEC (ORganisation des SECours).

La Municipalité en état de vigilance

● **Les Élus et les Services municipaux sont en état de vigilance lorsque l'alerte est transmise sur le bassin de l'Agly, mais aussi lorsque Météo-France annonce des précipitations exceptionnelles.**

Une cellule de crise est mise en place à la Mairie ; une surveillance régulière est faite au niveau de l'Agly, des agouilles et de l'étang.

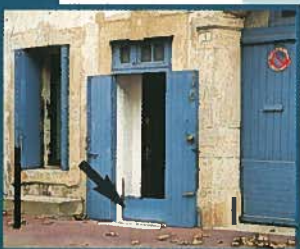


Pont de Torreilles (D 11),
échelle de crue

Les consignes de sécurité



rail pour glisser une «tampe»



une «tampe» mise en place



Avant

- **S'informer** sur le risque, sa fréquence et son importance (Mairie, Préfecture, services de l'État) ; consulter le Dossier Communal Synthétique (DCS).
- **Prendre connaissance** des documents qui identifient les zones exposées et précisent la réglementation en matière d'urbanisme qui s'impose au PLU (ancien POS).
- **Rendre vos constructions** moins vulnérables ; prévoir la possibilité de mettre en place des «tampes» (planches en bois ou en métal glissées dans des rails devant les portes).
- **Prévoir les moyens** de surélever le mobilier ou de le monter à l'étage.
- **Se munir d'une radio** à piles, d'une lampe torche, de piles de rechange et de bougies.
- **Écouter les informations** sur la météo, apprendre à observer les conditions climatiques (le ciel, les vents, les nuages, les précipitations...) ; écouter les Anciens.
- **Prévoir la mise en sûreté** des véhicules avant l'inondation.

**LE
PASSAGE
D'UN VÉHICULE
AVEC UN
HAUT-PARLEUR
VOUS PRÉVIENDRA
DU RISQUE ET DONNERA
LES CONSIGNES À OBSERVER.**

Les lieux de refuge où la population sera accueillie sont le Gymnase et la Salle Torcatis situés rue Jean Mermoz et boulevard de la Marine.



Pendant

À L'ANNONCE DE LA MONTÉE DES EAUX, VOUS DEVEZ :

- **Fermer les portes**, fenêtres, soupiraux, aérations pour ralentir l'arrivée de l'eau et limiter les dégâts.
- **Placer les «tampes»** devant les portes.
- **Couper les alimentations** en électricité et en gaz pour éviter l'électrocution ou l'explosion.
- **Mettre hors d'eau** ce qui peut l'être.
- **Monter, si possible, à l'étage** avec de l'eau potable, des vivres, les papiers d'identité, une radio à piles, une lampe de poche, des vêtements chauds, vos médicaments.
- **Ne pas téléphoner** inutilement afin de laisser les lignes libres pour les secours.
- **Ne pas s'engager** en voiture sur un passage à gué ou dans une zone inondée même si vous connaissez bien les lieux ; les fossés de part et d'autre des routes et chemins ne sont plus visibles ; une voiture n'est plus manœuvrante dans 30 à 50 cm d'eau. En même temps que la vôtre, vous mettriez la vie des personnes venant vous secourir en danger.
- **Ne pas aller à pied** dans une zone inondée, les plaques d'égout ou du pluvial peuvent se soulever, vous pourriez tomber et être aspiré dans les canalisations.
Il est rappelé qu'il est formellement interdit de les enlever.

● **Ne pas observer la montée des eaux** en restant sur un pont, il peut être emporté par les flots.

● **Ne pas aller chercher** les enfants à l'école, c'est l'école en relation avec les services municipaux qui prendra en charge leur sécurité, sauf si on vous le demande.

● **Attendre les consignes** des autorités ; écouter la radio

EN CAS D'ÉVACUATION ET À LA DEMANDE DES AUTORITÉS ET DES SECOURS :

● **Prendre vos papiers** d'identité, votre carte vitale, vos médicaments et si possible, fermer les bâtiments.

Après

- **S'assurer à la Mairie** que l'eau du robinet est potable.
- **Aérer et désinfecter** les pièces.
- **Ne rétablir l'électricité** que sur une installation sèche.
- **Chauffer** dès que possible.
- **Faire l'inventaire** des dommages ; photographier les dégâts.

GARDEZ VOTRE CALME, LES SERVICES DE SECOURS SONT PRÊTS À INTERVENIR.



AYEZ LES BONS RÉFLEXES



Fermez les portes,
les fenêtres,
les nœudations



Coupez le gaz
et l'électricité



Montez dans
les étages



Écoutez la radio
pour connaître les
consignes à suivre



Ne téléphonez pas ;
libérez les lignes
pour les secours

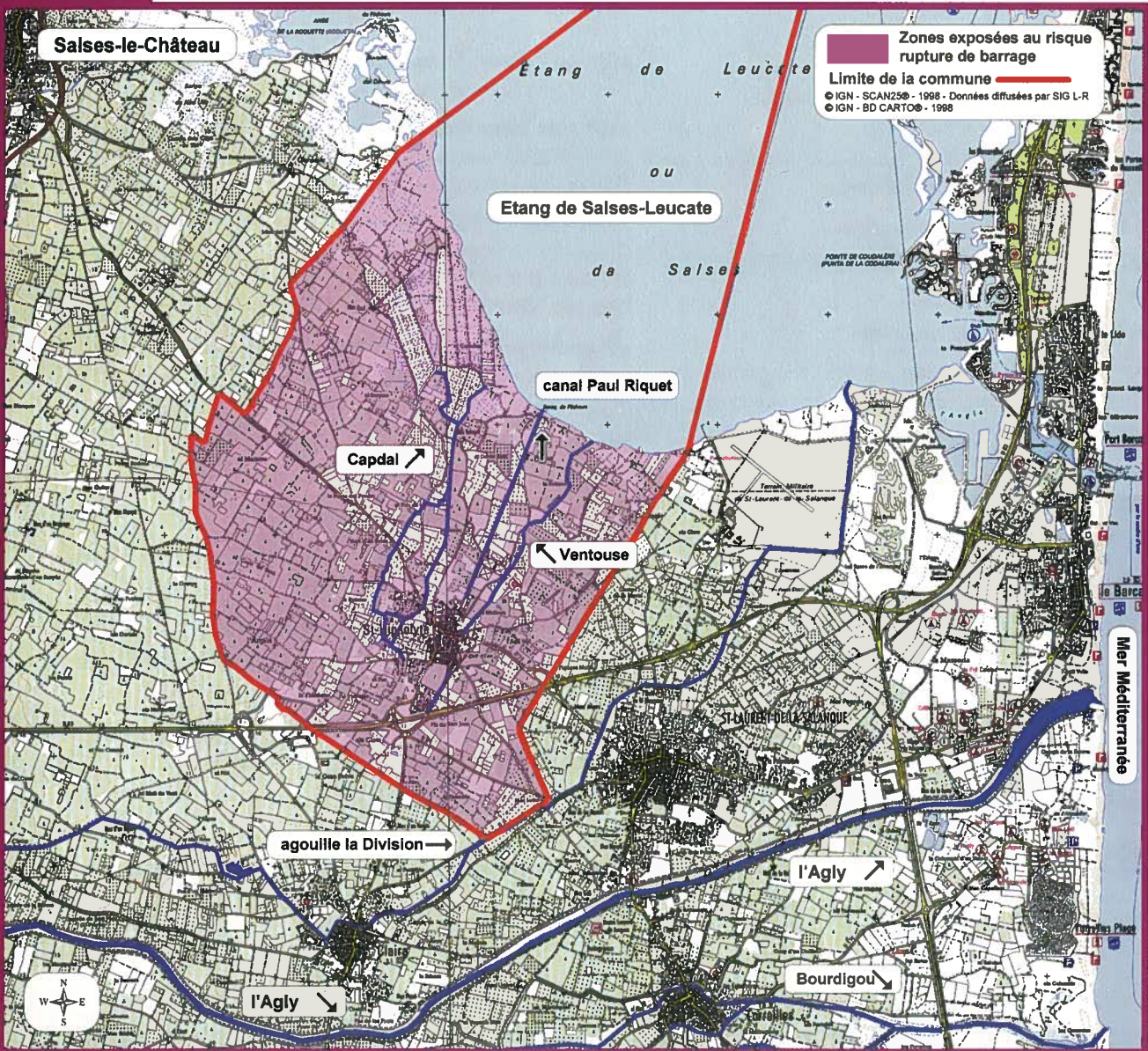


N'allez pas cher-
cher vos enfants
à l'école



Ne prenez pas
votre voiture ;
ne faites pas

LE RISQUE RUPTURE DE BARRAGE



Le risque dans la commune - l'alerte

Le risque de rupture de barrage sur la commune de Saint-Hippolyte est identifié dans le Dossier Départemental des Risques Majeurs (DDRM).

La commune se situe dans la zone qui serait inondée par l'onde de submersion provoquée par la rupture du barrage de l'Agly.

La zone concerne tout le territoire de la commune, avec des hauteurs d'eau variant de quelques centimètres à plus d'un mètre.

Le barrage de l'Agly fait l'objet d'un Plan Particulier d'Intervention, appelé PPI, qui repose sur la surveillance technique permanente (auscultation) de l'ouvrage et sur l'évacuation préventive des populations bien avant l'apparition des premiers signes de rupture.

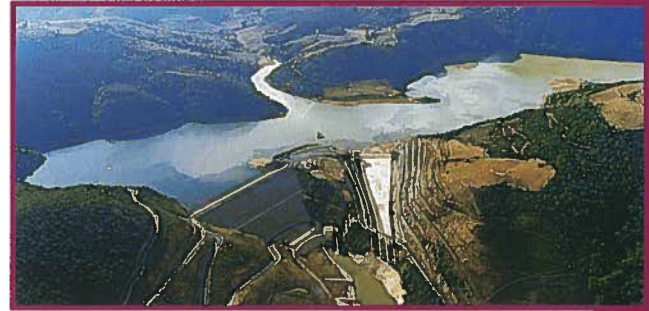
En cas de risque important le Préfet déclenche le Plan ORSEC.

En cas d'alerte le Maire est informé par le Préfet.

Le Maire transmet l'information à la population grâce à un véhicule équipé d'un haut-parleur qui donne les consignes à suivre et des informations précises pour se rendre en des lieux déterminés.

L'onde de submersion mettrait un peu plus de 2 heures pour atteindre Saint-Hippolyte.

Soyez attentifs aux informations et aux consignes données ; écoutez la radio. En cas de risque de rupture du barrage la population sera regroupée dans le Gymnase et la Salle Torcatis.

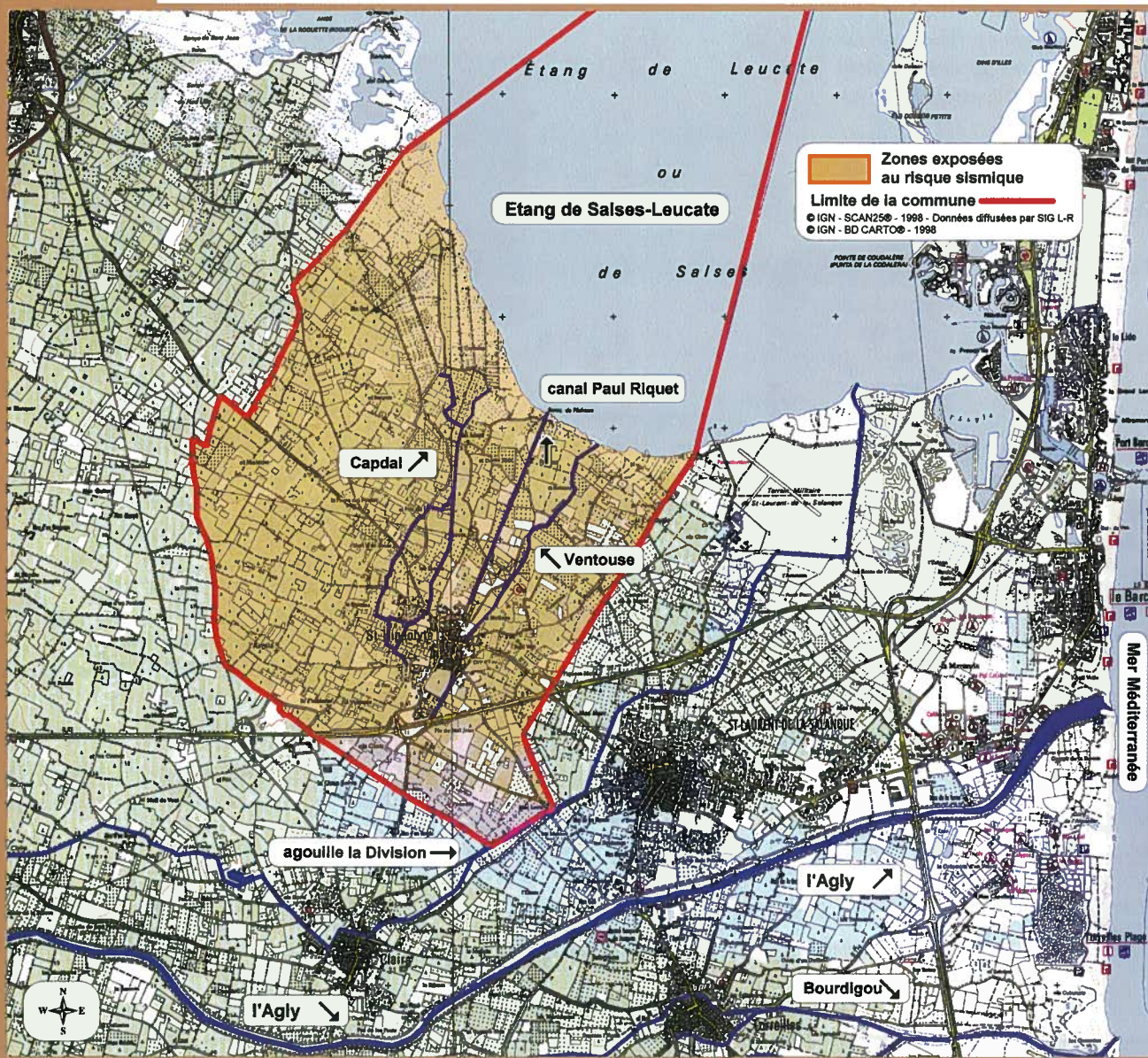


Barrage de l'Agly en 1999
(photo confiée par la DDE 66)

- Implanté sur le territoire de quatre communes : Ansignan, Carmany, Cassagnes et Trilla, le barrage de l'Agly a été mis en eau le 18 novembre 1994.
- Le lac de retenue, d'une superficie de 180 hectares, a une capacité de 26 millions de m³. Il s'étire sur quelques 8 km, le long de la moyenne vallée de l'Agly, à environ 45 km de la commune de Saint-Hippolyte. La hauteur de la digue est de 57 mètres, sa largeur à son sommet est de 260 mètres.
- Le barrage est principalement destiné à l'écrêtement des crues et à garantir la ressource en eau nécessaire à l'alimentation en eau potable et à l'agriculture.
- Le barrage de l'Agly fait l'objet depuis sa construction d'une surveillance régulière par l'exploitant : BRL-Exploitation et de contrôles de la Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt.

**L'ALERTE,
LES CONSIGNES
DE SÉCURITÉ À
RESPECTER SONT
SIMILAIRES
À CELLES
DU RISQUE
INONDATION.**

LE RISQUE SISMIQUE



Le risque dans la commune

Un séisme ou tremblement de terre est dû à une fracture brutale des roches en profondeur engendrant des failles et se traduisant par des vibrations du sol transmises aux bâtiments.

Un tremblement de terre est caractérisé par :

● **son foyer, dit hypocentre.** C'est le point de départ du séisme, le secteur de la faille d'où partent les ondes sismiques. Sa projection en surface est **l'épicentre.**

● **sa magnitude,** évaluée sur **l'échelle de Richter (1 à 9).** Elle mesure l'énergie libérée par le séisme.

● **son intensité,** évaluée sur l'échelle EMS 1992 (I à XII). Elle mesure les dégâts provoqués en un lieu ; elle est variable par rapport à sa distance au foyer.

● **la fréquence et la durée des vibrations.** Elles ont une incidence fondamentale sur les effets en surface.

Le territoire français est divisé en cinq zones de sismicité croissante

0 - Ia - Ib - II - III

Zone 0	sismicité négligeable mais non nulle
Zone Ia	sismicité très faible mais non négligeable
Zone Ib	sismicité faible
Zone II	sismicité moyenne
Zone III	sismicité forte (pour certains départements d'Outre-Mer)

L'activité sismique est importante dans la chaîne pyrénéenne.

Toutes les communes du département des Pyrénées-Orientales sont répertoriées dans le Dossier Départemental des Risques Majeurs (DDRM) en zones Ib et II.

Le séisme le plus violent ressenti dans le département (magnitude estimée entre 7 et 8) a été enregistré le **2 février 1428.** L'épicentre se situait en Cerdagne, à Puigcerda.

Depuis le 15^{ème} siècle de nombreuses secousses ont été notées et depuis les années 20, des séismes ont été ressentis plus d'une centaine de fois.

Le dernier séisme important s'est produit le **18 février 1996.** L'épicentre se situait non loin de Saint-Paul-de-Fenouillet, à Lesquerde ; sa magnitude était de 5.3 sur l'échelle de Richter.

En l'état actuel de nos connaissances, le risque sismique sur la commune de Saint-Hippolyte est classé, comme risque faible, en zone Ib.

prevention et protection

Les actions de prévention et de protection

La connaissance du risque

L'analyse historique, l'observation et la surveillance de la sismicité locale, grâce à une vingtaine de stations de surveillance présentes dans la région des Pyrénées, permettent d'envisager des séismes à plus ou moins long terme.

Une station du Bureau de Recherches Géologiques et Minières (BRGM) est implantée à Perpignan sur le site du Serrat d'en Vaquer.

Il n'existe cependant aucune méthode permettant de prédire de manière fiable et avec précision, le moment et le lieu où se produira un tremblement de terre.

En France, la construction parasismique doit garantir que les bâtiments résisteront à un séisme d'intensité VII à VIII pour les bâtiments à risque normal, l'objectif étant la sauvegarde des vies humaines.

La construction parasismique est la meilleure mesure de prévention.

Le tremblement de terre meurtrier en Algérie, en mai 2003, illustre la nécessité et l'utilité de se conformer aux normes parasismiques.

Les constructions sont dites "parasismiques", pour se prémunir vis-à-vis des effets d'un séisme et non "antisismiques" car il est en effet impossible d'empêcher un séisme.

La réglementation et l'urbanisme

Les règles parasismiques applicables aux nouvelles constructions sont obligatoires pour les maisons individuelles depuis le 1^{er} août 1994.

Elles doivent être appliquées par les architectes, les entrepreneurs, les constructeurs ; en cas de non respect ceux-ci engagent leur responsabilité.

En cas de séisme, les assureurs vérifieront alors que les règles ont bien été respectées.

Les textes législatifs, réglementaires et techniques évoluent ; pour connaître la réglementation et les règles de construction parasismiques en vigueur, reportez-vous sur le site Internet du Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable : <http://www.prim.net>

Les consignes de sécurité

L'ALERTE PRÉVENTIVE N'ÉTANT PAS RÉALISABLE,
IL IMPORTE DE BIEN CONNAÎTRE LES CONSIGNES DE SÉCURITÉ ET DE LES RESPECTER

Avant

INFORMATION, PRÉVENTION, PROTECTION

- S'informer sur le risque, sa fréquence et son importance (Mairie, Préfecture, services de l'État) ; consulter le DCS.
- Respecter les règles obligatoires de construction parasismique.
- Repérer les points de coupure de gaz, d'eau et d'électricité.
- Éviter de placer des objets lourds sur des étagères, en hauteur.
- Fixer les appareils et meubles lourds.
- Repérer un endroit où vous pourrez vous mettre à l'abri.

Pendant la première secousse RESTER OÙ L'ON EST

- **À l'intérieur** : se mettre à l'abri près d'un mur, d'une colonne porteuse ou sous un meuble solide, s'éloigner des fenêtres.

● **À l'extérieur** : s'éloigner de ce qui peut s'effondrer (bâtiments, ponts et fils électriques) ; à défaut, s'abriter sous un porche.

● **En voiture** : s'arrêter si possible à distance de constructions et de fils électriques et ne pas descendre avant la fin de la secousse.

Après la première secousse ÉVACUER LE PLUS VITE POSSIBLE

- Évacuer le plus rapidement possible les bâtiments ; attention, il peut y avoir d'autres secousses (répliques).
- Ne pas téléphoner inutilement afin de laisser le réseau disponible pour les services de secours.
- Couper l'eau, le gaz et l'électricité ; ne pas allumer de flamme et ne pas fumer. En cas de fuite de gaz, ouvrir les fenêtres et les portes et prévenir les autorités.

- Ne pas prendre l'ascenseur.
- Emporter les papiers personnels, la carte vitale, des vêtements chauds, les médicaments indispensables ainsi qu'une radio portative avec des piles.
- Ne jamais pénétrer dans les maisons endommagées.
- S'éloigner de tout ce qui peut s'effondrer (marcher au milieu de la chaussée).
- Ne pas toucher aux câbles tombés par terre.
- Se tenir informé de l'évolution de la situation en écoutant la radio.
- Ne pas aller chercher les enfants à l'école, c'est l'école en relation avec les services municipaux qui prendra en charge leur sécurité, sauf si on vous le demande.
- S'éloigner des zones côtières, même longtemps après, en raison d'éventuels raz de marée.

**GARDEZ VOTRE CALME,
LES SERVICES DE SECOURS
SONT PRÊTS À INTERVENIR**

AYEZ LES BONS RÉFLEXES

PENDANT



Abritez-vous sous
un meuble solide



Eloignez-vous
des bâtiments



Coupez le gaz
et l'électricité



Évacuez le
bâtiment



Écoutez la radio
pour connaître les
consignes à suivre



Ne téléphonez pas ;
libérez les lignes
pour les secours



N'allez pas cher-
cher vos enfants
à l'école

Le risque chute de neige

Ce risque lié aux chutes de neige abondante, voire lourde, est caractérisé par des précipitations nivales exceptionnelles par leur intensité. Ces événements neigeux posent des problèmes de circulation, de communication, de ravitaillement et d'éclairage ; l'importance du phénomène peut déclencher le Plan ORSEC.

Quelques dates sont à retenir, il est tombé dans la plaine du Roussillon :

- 40 cm, les 24-25 janvier 1947
- 84 cm, le 5 février 1954
- 46 cm, les 22-24 janvier 1992

Les principaux dangers sont :

- l'effondrement des toitures et des serres, la rupture de lignes électriques et téléphoniques ;
- l'impraticabilité des routes avec le risque de rester bloqué dans son véhicule.

La protection

Les constructions doivent être conçues pour résister au poids de la neige.

Sur le plan national, la première réglementation dans ce domaine est apparue en 1946 avec l'élaboration des règles NV (neige-vent). Ces règles sont périodiquement actualisées ; renseignez-vous.

Les consignes de sécurité

AVANT

- Se renseigner sur les risques encourus.
- Respecter les mesures préconisées en matière de construction.
- Protéger les installations contre le gel.

En cas de déplacement :

- Se renseigner sur les prévisions météorologiques.
- Se renseigner sur l'état des routes.
- Suivre les consignes de sauvegarde et les messages de Météo-France (radio, télévision, presse, ...).

DÈS L'APPARITION D'UNE COUCHE IMPORTANTE DE NEIGE

- Contribuer, dans la mesure de vos moyens, au déneigement de vos accès.
- Écouter la radio pour connaître les consignes à suivre.
- Ne pas téléphoner inutilement, libérer les lignes pour les secours.
- Éviter de prendre la route.
- Ne pas s'engager sur un itinéraire enneigé sans équipement spécial.
- Ne pas aller chercher les enfants à l'école, c'est l'école en relation avec les services municipaux qui prendra en charge leur sécurité, sauf si on vous le demande.
- S'abriter dans un bâtiment au toit solide.
- Ne pas s'approcher des pylônes et des lignes électriques.
- Éteindre le moteur si vous êtes bloqué dans votre véhicule et attendre les secours.

Saint-Hippolyte en janvier 1992



APRÈS

- Dégager les accès aux habitations.
- Ne monter en aucun cas sur un toit pour le déneiger.
- Attendre le dégagement des voies pour prendre la route.

Le risque vent violent

La plaine du Roussillon est classée en zone III

La France métropolitaine est divisée en 3 zones :

Zone I	vents faibles et inexistants
Zone II	vents moyens
Zone III	vents forts ou très forts

Les vents les plus caractéristiques et les plus fréquents sont :

la Tramontane, vent de nord-ouest, froid et sec en hiver ; il est le plus actif en intensité et en durée. Il présente des pointes de 150 km/heure quelques jours dans l'année, mais peut atteindre, lors des tempêtes, des rafales de 180 km/h relevées le 4 avril 1958, à la Station météorologique de Perpignan - La Llabanère.

la Marinade et le Levant, vents de secteur sud-est ; ils sont humides et apportent souvent la pluie.

le Ponant, vent chaud de sud-ouest ; il n'est sensible que peu de jours par an.

Les principaux dangers liés au vent sont :

- le déracinement d'arbres, l'arrachage de toitures, de panneaux publicitaires, d'antennes de télévision, la chute de cheminées, ...
- le départ de feux et la propagation des incendies.

La protection

Les constructions doivent être conçues pour résister à la force du vent.

Sur le plan national, la première réglementation dans ce domaine est apparue en 1946.

AVANT

- Se renseigner sur les risques encourus.
- Respecter les mesures préconisées en matière de construction.
- Suivre les consignes de sauvegarde et les messages de Météo-France (radio, télévision, presse, ...).

EN CAS D'ALERTE

- Ne pas prendre la route.
- Annuler les sorties en mer ou en rivière.
- Rentrer les animaux et le matériel.
- Arrêter les chantiers.
- Rester à l'intérieur, fermer les portes et les volets.

PENDANT

- Se déplacer le moins possible.
- Écouter la radio pour s'informer des messages météo et connaître les consignes à suivre.
- Ne pas s'approcher des pylônes et des lignes électriques.

APRÈS

- Ne pas monter sur un toit qui pourrait avoir subi des dommages.
- Couper les branches et arbres qui menacent de s'abattre.



Contacts

Téléphones Utiles

- Sapeurs-Pompiers **18**
- SAMU **15**
- Gendarmerie **17**
- N° d'urgence européen **112**

● Mairie **04 68 28 31 83**

● Préfecture des Pyrénées-Orientales **04 68 51 66 66**

Site Internet : www.pyrenees-orientales.pref.gouv.fr

- Météo-France - Répondeur (0.34€/mn) **08 92 68 02 66**

Minitel : 3615/METEO

Site Internet : www.meteo.fr/meteonet/vigilance

Radio

- France Bleu Roussillon : **FM 101.6 MHz**
04 68 51 90 00

- Vos téléphones

et renseignements indispensables